

## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

- Le conseil d'arrondissement a adopté, le 1<sup>er</sup> novembre 2022, le projet de résolution numéro **PP22-14010** intitulé : « Premier projet de résolution PP22-14010 à l'effet d'autoriser l'aménagement d'un maximum de 62 unités de stationnement supplémentaires dans le parc de stationnement privé existant sur le lot # 6 040 359 situé du côté nord de la rue Bellarmin en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions du chapitre II du titre VI du Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement relatif au stationnement.

Ce projet vise la zone I01-126 qui se situe entre l'avenue de l'Esplanade, la rue Bellarmin, le boulevard Crémazie Ouest et la voie ferrée du Canadien Pacifique.



Ce projet de résolution est à l'effet d'autoriser des dérogations au nombre maximal d'unités de stationnement, ainsi qu'aux normes d'aménagement d'une aire de stationnement, à certaines conditions.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

## **2. ASSEMBLÉE PUBLIQUE :**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **15 novembre 2022 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 201 à Montréal.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil qu'elle désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Ce projet de résolution fera aussi l'objet d'une consultation écrite d'une durée de 7 jours du **3 au 9 novembre 2022 à 16 h.**

Au cours de cette consultation écrite, toute personne peut soumettre par écrit ses commentaires ou questions :

- Via le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques » en incluant obligatoirement les informations suivantes :
  - Nom et prénom
  - Adresse résidentielle
  - Numéro de téléphone et/ou adresse courriel

La documentation relative à la demande de projet particulier sera disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques ».

En tout temps, il est possible de rejoindre la responsable du dossier au 514-868-8716.

Fait à Montréal, le 2 novembre 2022

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**